

Initiatives ministérielles

[Français]

En effet, cette province est un microcosme de la réalité fédérale canadienne. Chez nous, en y mettant du cœur à l'ouvrage, en faisant des compromis, et surtout en respectant la réalité des autres, nous sommes parvenus à créer un climat de bonne entente propice à des aménagements linguistiques fructueux et satisfaisants.

Comme vous le savez, la modification constitutionnelle que nous débattons aujourd'hui figurait en bonne et due forme dans l'entente de Charlottetown. Lors du référendum, mes compatriotes ont voté à plus de 60 p. 100 en faveur de l'entente constitutionnelle que nous leur soumettions.

C'est donc dire que non seulement ils supportaient cette modification constitutionnelle les affectant particulièrement, mais qu'il leur restait aussi en réserve encore suffisamment de générosité pour accepter ces autres compromis qui auraient pu nous mettre sur la voie d'une plus grande cohésion nationale et, donc, d'une plus grande prospérité.

Cela étant dit, la possibilité d'une telle résolution constitutionnelle bilatérale est prévue à l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982.

[Traduction]

Le Nouveau-Brunswick a été de tout temps une terre d'asile pour nos deux communautés linguistiques. C'est là que sont venus se réfugier une bonne partie des Acadiens et Acadiennes après la déportation de 1755. C'est là aussi que sont venus s'établir les loyalistes qui fuyaient les États-Unis après le traité de Paris en 1783.

Aujourd'hui, cette tradition d'accueil est encore bien présente chez-nous. De partout sur le terre nous arrivent de nouveaux citoyens désireux de bâtir avec nous un avenir heureux pour eux et pour leur descendance.

[Français]

Cette modification constitutionnelle vient renforcer ce tissu social, en lui donnant des assises inaliénables. C'est aussi un pas de l'avant important et magnifique pour les hommes et les femmes qui ont entrepris depuis longtemps au Nouveau-Brunswick une quête constante d'harmonie basée sur la confiance en soi et l'ouverture aux autres.

[Traduction]

Je souhaite vivement que cet exemple de respect des différences, de tolérance face à la diversité culturelle, et d'accueil à l'égard des autres soit contagieux dans l'ensemble du Canada. Nonobstant les écueils qui marquent quelquefois l'articulation de notre identité nationale, il n'en demeure pas moins que nous avons plus de choses en commun à célébrer que nous avons de différences à circonscrire.

[Français]

Un moment historique comme celui que nous vivons aujourd'hui, justement à la veille de la période des Fêtes, où nous célébrons, hommes et femmes de bonne volonté, ne peut que nous conforter tous et toutes dans notre désir sincère de poursuivre au Canada l'expérience riche en enseignement du modèle néo-brunswickois.

[Traduction]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je suis très fier de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer cette motion. Ce n'est pas tous les jours que je peux me dire d'accord avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais je suis très heureux de le faire aujourd'hui pour appuyer cette motion.

[Français]

Comme vous le savez tous, ce fut, dans ma carrière politique, peut-être une des plus belles expériences de ma vie que de devenir le député de Beauséjour.

[Traduction]

C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole sur cette motion. Le ministre a parlé d'un moment historique. C'en est un, en effet, de très grande importance.

C'est ce qu'il y a de meilleur au Canada qui se trouve résumé dans cette mesure. C'est toute la générosité, la tolérance et la diversité qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui, et nous sommes en train de l'inscrire dans la Constitution du Nouveau-Brunswick.

[Français]

Lorsque je me suis promené, au cours des deux dernières années, dans cette circonscription, je me suis rendu compte qu'un tiers de mes électeurs étaient anglophones et que les deux tiers étaient francophones. Ils vivent tous ensemble, mais ils ont leurs écoles et ils ont une vie qui leur est commune, mais séparée en même temps.

[Traduction]

À Sackville, Dorchester, Cap-Tourmentin ou Port Elgin, il y a des gens qui ont quitté les États-Unis pour venir au Canada parce qu'ils étaient loyalistes et qu'ils voulaient continuer à vivre selon leur croyance. À cette époque, c'était par fidélité à l'Empire britannique qu'ils ne voulaient pas participer à la guerre de l'Indépendance.